



Demande de 5 semaines de congés payés refusée, qu'en sont mes droits

Par **fernandes**, le **07/06/2011** à **10:18**

Bonjour, mon patron me refuse de prendre les 5 semaines consécutives. Il y a des fois où on ne peut pas le faire accepter ? Je suis marié et j'ai un enfant scolarisé. J'ai mis mon congé du lundi 1 août au 3 septembre et j'ai reçu une lettre de mon employeur qui dit que je suis obligé de reprendre mon travail le 1 septembre. Comme la rentrée scolaire cette année c'est le 5, je ne pourrais pas reprendre le travail le 1 septembre, il faut que je garde ma fille. Comment faire et quoi faire pour pouvoir avoir le droit aux 5 semaines ? En attendant d'une réponse, cordialement.

Par **Cornil**, le **09/06/2011** à **16:12**

Bonjour "fernandes" Non, justement en principe la 5ème semaine ne peut pas être prise suite aux 4 semaines (sauf pour les travailleurs étrangers rentrant au pays). Et puis c'est l'employeur qui est en droit maître des dates de congés, du moment justement qu'il respecte certaines règles, et c'est le cas. Je ne vois donc pas d'autre solution pour toi que déposer une autre demande de 4 semaines du 8 août au 5 septembre par exemple, mais là encore l'employeur n'est pas obligé d'accepter. Bon courage et bonne chance.